

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- Séminaire 1 – Mardi 31 et mercredi 1<sup>er</sup> février 2023** : connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle.
- Séminaire 2 – Mercredi 8 et jeudi 9 mars 2023** : être plus performant dans les partenariats Bailleurs-Police-Justice-Collectivités.
- Séminaire 3 – Mercredi 10 – Jeudi 11 mai 2023** : intégrer la sûreté et la sécurité dans les opérations de construction et de réhabilitation.
- Séminaire 4 – Mercredi 14 et jeudi 15 juin 2023** : adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence humaine : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés.
- Séminaire 5 – Mercredi 20 - Jeudi 21 septembre 2023** : protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes.
- Séminaire 6 – Mardi 17 - Mercredi 18 octobre 2023** : maîtriser les systèmes techniques de protection du patrimoine, la vidéosurveillance résidentielle, la sécurisation des chantiers.
- Séminaire 7 – Mercredi 15 - Jeudi 16 novembre 2023** : prévention sociale et mieux vivre ensemble face aux situations de fragilité.
- Séminaire 8 – Mercredi 13 - Jeudi 14 décembre 2023** : concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme.

### Montant par jour de formation<sup>1</sup>

1 séminaire / Tarif HT/jour  
660 €/HT – 792 €/TTC

Cycle complet (8 séminaires) / Tarif HT/jour  
550 €/HT – 660 €/TTC

Madame     Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

SIRET \_\_\_\_\_

Téléphone mobile du participant \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Nom du responsable formation \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Facture à adresser à votre organisme \_\_\_\_\_  oui     non

Si non, indiquer les coordonnées de votre organisme collecteur : \_\_\_\_\_

je joins un bon de commande pour un paiement à réception de facture

**Date, signature**

(pour les formations prises en charge par l'entreprise)

<sup>(1)</sup> Le montant par jour de formation en présentiel ou en distanciel est identique. En présentiel, il inclut les pauses-café et la pause-déjeuner.

Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service Formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de trois ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique et Liberté », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS à l'adresse suivante : 7, place Corneille - 92100 Boulogne-Billancourt, ou par courriel à [contact@suretis.com](mailto:contact@suretis.com)

**Horaires formation : 1<sup>er</sup> jour 9h30-17h30 – 2<sup>e</sup> jour 9h00-17h00 – Accueil : à partir de 8h45**

Par courriel : [kheira.zahraoui@suretis.com](mailto:kheira.zahraoui@suretis.com) – Tél : 01 84 17 38 42 / 06 74 35 61 23

Lieu de formation : Paris

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles. Après réception du bulletin, nous vous adresserons une confirmation d'inscription et votre convention de formation. Vous recevrez également par e-mail le programme détaillé du séminaire et les renseignements pratiques (liste d'hôtels à titre d'information, plans d'accès). Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.